

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **2 mars 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant que les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Prévost

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

Que la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

2021-03-47 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, l'ordre du jour est adopté.

2021-03-48 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 2 février 2021 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, le procès-verbal du 2 février 2021 est adopté.

2021-03-49 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait à huis clos due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

a. Modification du programme de recrutement des pompiers et DS-20-1 ;

Considérant le Programme de recrutement incendie adopté le 7 mai 2019 par la résolution 2019-05-140 ;

Considérant la directive de service 20-1 adoptée le 1er septembre 2017 ;

Considérant que la municipalité tient à modifier le Programme de recrutement ainsi que la directive de service 20-1 afin que les critères d'embauches pour les membres du Service Incendie soient moins sévères ;

Considérant que la modification du Programme ainsi que de la directive de service permettra aux personnes résidentes dans les municipalités avoisinantes choisies à devenir pompier pour le Service Incendie de La Patrie ;

Considérant que le recrutement est un problème qui se reflète sur l'ensemble des municipalités de la province et que la Municipalité de La Patrie désire être proactive dans l'élaboration de pistes de solution ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois

Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement

Que les membres du conseil adoptent la nouvelle version du Programme de recrutement et de la directive de service 20-1 qui sera mis en application et supervisé par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de La Patrie.

2021-03-50

Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱ

b. Entente de prêt d'officier pompier ;

Considérant que la municipalité de La Patrie n'a présentement aucun directeur pour son Service incendie ;

Considérant que la municipalité de La Patrie désire s'assurer d'être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. c. S-3.4, a.38 concernant la direction d'un service incendie ;

Considérant que la municipalité de La Patrie et l'agglomération de Cookshire-Eaton désire faire une entente afin de permettre à la municipalité de La Patrie d'avoir l'expertise nécessaire en gestion lors d'une urgence ou un sinistre suite au prêt d'officier pompier ;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de prêt d'officier pompier pour la gestion lors d'une urgence ou un sinistre ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais

Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement

Que les membres du conseil autorisent la directrice générale de présenter un projet d'entente relative à l'établissement d'un plan de prêt d'officier pompier pour la gestion lors d'une urgence ou un sinistre au directeur du service incendie de Cookshire-Eaton ;

D'autoriser Mesdames France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière et Johanne Delage, mairesse, à signer ladite entente s'il y a lieu.

2021-03-51 **Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱⁱ**

c. Dépôt du rapport annuel incendie 2020 ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Philippe Delage et **résolu** unanimement que le rapport incendie 2020 soit approuvé tel que remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

- **Programme d'avertisseurs de fumée :**
Dû à la Covid-19, aucun porte-à-porte n'est autorisé.
- **Prévention**
Une prévention a été faite par le préventionniste pour les risques élevés.
- **Éducation du public :**
Un publipostage a été envoyé à toute la population, car dû à la Covid-19, aucun porte-à-porte n'est autorisé.
- **Entraînement des pompiers :** 12 entraînements
- **Heures d'entraînement :** 257.5 heures
- **Formations des pompiers :**
Aucune formation de type pompier 1 ou autres.
- **Nombre total d'appels auprès SSI :** 11
- **Nombre d'appels pour la désincarcération :** 0
- **Nombre d'interventions requérant un FDF :** 1
- **Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte :** 1

2021-03-52 **Résolution adoptée à l'unanimité. ⁱⁱⁱ**

d. Fin d'emploi pompier à temps partiel ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois et **résolu unanimement** de mettre fin à l'emploi de Monsieur Alexi Lussier Hamel à titre de pompier à temps partiel, pour les raisons évoquées lors de sa rencontre avec Madame France Dumont.

2021-03-53 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^{iv}**

e. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Outils de désincarcération : 11 098.23 \$
- Adaptateur pour outils désincarcération : 1 463.53 \$
- Ampoule lumière stationnement – Rescue : 28.68 \$

Pour un total de : 12 590.44 \$ taxes en sus

2021-03-54 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^v**

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Appel d'offres par invitation – Nivelage et gravier saison 2021 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions gré à gré par voie d'invitation écrite, auprès des entrepreneurs conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour le nivelage, fourniture et pose de matériaux granulaires sur les chemins municipaux pour la saison 2021. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant le jeudi 25 mars 2021 à 11 h. L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal dans la salle du conseil à 11 h 05.

2021-03-55

Résolution adoptée à l'unanimité. vi

b. Offre d'emploi – personne responsable des toilettes à l'abri-bois ;

Considérant que la municipalité de La Patrie doit afficher le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois sur le site Web, Facebook et dans le Jaseur envoyé à tous les citoyens de La Patrie ;

Considérant que l'affichage prendra fin le 29 mars 2021 ;

Considérant que les responsabilités consistent à :

- Ouverture des toilettes de la halte de l'abri-bois tous les matins à 8 h à partir de la mi-mai ;
- Faire l'entretien et le ménage des toilettes afin de pourvoir à la salubrité des lieux tous les jours ;
- Faire la fermeture des toilettes de la halte de l'abri-bois à 21 h tous les soirs ;
- La fermeture officielle se fera à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce).
- Faire le lavage du plancher, comptoirs, poignées de porte, autres meubles ou articles afin de permettre une aseptisation complète pour suivre les normes sanitaires gouvernementales.

Les candidats et les candidates devront répondre aux exigences suivantes :

- Être fiable ;
- Être responsable ;
- Expérience au niveau de l'entretien ménagé ;
- Faire preuve de propreté et d'être ponctuel.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise l'affichage jusqu'au 29 mars 2021 pour le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois pour un montant de 30 \$ par jour pour l'ouverture à 8 h le matin et la fermeture à 21 h pour les salles de bain de l'abri-bois à partir de la mi-mai 2021 à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce) 2021.

2021-03-56

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{vii}

c. Dépôt réponse d'Excavation Prévost à la plainte de décembre ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le courriel aux membres du conseil concernant la réponse d'Excavation Prévost à la plainte de décembre 2020. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce document.

d. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 205 465 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Monsieur Philippe Delage appuyée par Madame Chantal Prévost, il est unanimement **résolu** et adopté que la Municipalité de La Patrie informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2021-03-57

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{viii}

e. Soumission abat-poussière 2021 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte la soumission de Renald Meunier Inc. pour l'achat de chlorure de calcium liquide **35 %**, au montant de 0.335 \$/litres taxes en sus, tel qu'indiqué sur la soumission du 22 octobre 2020.

2021-03-58

Résolution adoptée à l'unanimité. ^{ix}

f. Signalisation voirie – Centre équestre ;

Considérant que le nouveau centre équestre <<Le Fer à Cheval>> qui ouvrira en juin dans le rang Cohoes demande

que la Municipalité de La Patrie mette de la signalisation pour avertir les conducteurs qu'il y aura de la circulation de chevaux dans le chemin Cohoes ;

Considérant que c'est pour la sécurité des usagers de la route que les panneaux de signalisation devront être installés ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie fasse l'acquisition et l'installation des panneaux << Attention cheval >> dans le rang Cohoes et selon les recommandations du directeur de la voirie.

2021-03-59 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^x**

g. Demande de congé d'étude – Adjoint à la direction des travaux publics ;

Considérant que l'adjoint à la direction des travaux publics désire prendre ses heures en banques du 17 mars au 24 mars 2021 afin de se concentrer sur ses études pour son examen OTUND qui se fera à Sherbrooke le 24 mars 2021 à 8 h 30 ;

Considérant qu'il sera seulement présent pour le déneigement et faire son cours d'eau usée et que le directeur de voirie et l'employé de voirie seront là en remplacement aux besoins pendant son absence ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que les membres du conseil autorisent l'adjoint à la direction des travaux publics de prendre ses heures en banques du 17 mars au 24 mars 2021 afin de se concentrer sur ses études pour son examen OTUND qui aura lieu le 24 mars 2021 à 8 h 30 à Sherbrooke.

2021-03-60 **Résolution adoptée à l'unanimité. ^{xi}**

h. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- Scie à chaîne	499.99 \$
- Analyses eaux usées	965.00 \$
- Analyses eau potable	1 000.00 \$

Pour un total de : 2 464.99 \$ taxes en sus

2021-03-61 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

7. Législation

a. Avis de motion et présentation du projet de règlement remplaçant le R110-19 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums ;

Monsieur Jean-Pierre Comtois, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le R110-19 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums ;

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021-03-62

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

8. Administration

a. **Ajustement taux d'intérêt et versement de taxes municipales ;**

Considérant le taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 115-21 fixant les taux des taxes et tarifications 2021 au numéro de résolution 2021-01-12 sont suspendus jusqu'au 30 juin 2021 et sont fixés à <<0%>> due à la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020 et qui se perpétue depuis ;

Considérant que cette suspension est valable jusqu'au 30 juin 2021 inclusivement ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Prévost

Que la présente résolution prend effet dès le premier versement de taxe municipale ;

Que les intérêts suspendus seront ceux s'appliquant à l'année 2021. Les intérêts des années antérieures ne seront pas suspendus.

2021-03-63

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

b. **Demande annulation loyer – Les Chevaliers de Colomb ;**

Considérant que les Chevaliers de Colomb font la demande d'une exemption de loyer pour tous les mois que leurs activités normales ne pourront se faire, et ce, depuis le mois de décembre 2020 ;

Considérant que cette demande est adressée à cause de la pandémie du Coronavirus qui a eu pour effet l'annulation de tous leurs brunchs et l'interdiction d'accès à leur local ;

Considérant que les revenus des brunchs servent, en premier, à payer le loyer, car la cotisation des cartes de membre est insuffisante pour défrayer tous les coûts de fonctionnement ;

Considérant que Les Chevaliers de Colomb n'ont jamais demandé d'aide de la part de la municipalité, bien au contraire plusieurs rénovations et ajouts ont été réalisés au local et au centre communautaire, et ce aux frais des Chevaliers de Colomb de La Patrie ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte d'annuler les loyers des Chevaliers de Colomb rétroactivement du mois de décembre 2020, et ce, jusqu'à juin 2021 inclusivement ;

Qu'une nouvelle demande devra être présentée à l'atelier de juin 2021 ;

2021-03-64

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

c. Abonnement annuel – Réseau d'Information municipal du Québec;

Considérant que Le Réseau d'Information municipale du Québec apporte beaucoup d'information à la municipalité sur l'actualité municipale ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame France Tardif
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal renouvelle l'abonnement annuel pour le Réseau d'Information municipal du Québec au montant de 189.71 taxes incluses.

2021-03-65

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

d. Appui à Unis pour la faune – Amélioration de la qualité de l'offre de chasse au chevreuil ;

Considérant que la municipalité de La Patrie est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle /

femelle ;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage et appuyé par Madame Chantal Prévost et **résolu unanimement** des membres présents;

Que la municipalité de La Patrie appuie l'organisme uni pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme uni pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2021-03-66 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

e. Appui – Jour de la terre 2021 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite démontrer son intérêt pour l'environnement et soutenir les manifestations du Jour de la Terre ;

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyé par Chantal Prévost
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal appuie le Jour de la Terre 2021 en publicisant la trousse de communication du Jour de la Terre 2021 en avril 2021.

2021-03-67 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

f. Embauche personnelle - Entretien des espaces fleuris – 2021 ;

Considérant que Madame Annie-Claude Verret a proposé sa candidature afin que celle-ci s'occupe de l'entretien des espaces fleuris de la Municipalité saison 2021 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

DE retenir les services de Madame Annie-Claude Verret pour l'entretien des plates-bandes de l'Abri-bois et de la halte Éva Senécal de la Municipalité saison 2021 au montant de 2 000 \$ pour l'aménagement et l'entretien ;

De payer pour les services la transplantation des fleurs dans les bacs pour un montant de 60 \$ pour les 6 pots.

2021-03-68 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

g. Participation à l'écocentre mobile – Appui MRC ;

Considérant que les écocentres mobiles sont une action du Plan de gestion des matières résiduelles (PGRM) de la MRC HSF ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François, coordonnateur du suivi du PGMR, souhaite que toutes municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent aux écocentres mobiles et s'engage par résolution ;

Considérant que la MRC a précisé cet objectif à son plan d'action 2021 et y a prévu la répartition des responsabilités avec les municipalités et les budgets nécessaires ;

Considérant que la MRC a l'expérience nécessaire et a donc rassemblé les meilleures pratiques pour qu'un

écocentre mobile connaisse le succès, à la fois en termes d'efficacité, de résultat et de coût ;

Considérant qu'un des facteurs qui influence la participation citoyenne à valoriser ses matières résiduelles est la proximité du point de dépôt et que la MRC a pris l'engagement, à l'unanimité de son conseil, que soit instauré au moins une édition d'écocentre mobile dans chacune des municipalités de son territoire ;

Considérant que tout investissement en détournement de matières résiduelles de l'enfouissement par un modèle démontré efficace constitue une économie d'enfouissement et un meilleur retour de redevances pour les municipalités ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie organisait déjà chaque année un ou deux centres mobiles en collaboration avec l'ARPE Québec et la MRC ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie continue de collaborer à ce projet en y investissant les ressources humaines et financières nécessaires, conjointement avec la MRC et que soit donc organisé au moins un écocentre mobile par année sur notre territoire.

2021-03-69

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

h. Mise en place d'un point de dépôt de Résidus domestiques dangereux (RDD) ;

Refuser. La municipalité offre déjà la récupération des piles et des cartouches d'encre au bureau municipal. La Coop La Patrie offre la récupération de certains résidus domestiques dangereux (RDD).

i. Programme subvention – Initiative canadienne pour des collectivités en santé ;

Considérant que l'agent de développement, monsieur Patrice Amyot doit déposer les projets tels que le jardin communautaire, le sentier pédestre, marché public, galerie d'art et les jeux d'eau pour le programme de subvention sur l'initiative canadienne pour des collectivités en santé bientôt ;

Considérant que le dépôt des projets en même temps pour le même programme doivent avoir un fil conducteur entre eux et avec les objectifs du programme comme la bonification des espaces pour permettre à plus de gens d'accéder aux espaces récréatifs et de plein air offert par la municipalité tout en respect des consignes de sécurité liées à la COVID ;

Considérant que les cinq projets concordent avec cette demande de programme et que tous les travaux doivent être réalisés avant le 30 juin 2022 ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement**

Que le conseil municipal autorise et mandate monsieur Patrice Amyot, agent de développement comme signataire de la demande de subvention pour le programme l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé ;

2021-03-70 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

j. Autorisation de réouverture de contrat pour incorporer le bac brun ;

Considérant que le gouvernement du Québec a instauré le programme d'aide au compostage domestique et communautaire ;

Considérant que la municipalité de La Patrie veut instaurer le bac brun sur son territoire ;

Considérant que la ville de Scotstown veut aussi instaurer le bac brun sur son territoire ;

Considérant que l'objectif est de mettre en place une collecte de matières organiques dès le 1er juin 2021 ;

Considérant que la MRC du Haut-St-François supporte les municipalités dans leur démarche ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement**

Que le conseil autorise la directrice générale et la mairesse à tenter de modifier le contrat de la collecte des ordures avec Service Sanitaire Denis Fortier ;

Que le conseil mandate la directrice générale et la mairesse afin d'obtenir une entente de gré à gré pour la collecte de matières organiques avec Service Sanitaire Denis Fortier ou avec les municipalités limitrophes.

2021-03-71 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}**

9. Urbanisme

a. Demande de dérogation mineure # 2021-01 – Le Fer à cheval ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation no. CCU 2021-01;

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure concernant une diminution de la superficie et du frontage pour les deux usages (résidentiel et centre équestre) ;

Considérant que la superficie actuelle du lot est de 7 958.1 mètres carrés ;

Considérant que le règlement actuel propose une superficie minimale de 5000 mètres carrés et un frontage de 50 mètres ;

Considérant que le frontage actuel est de 50 mètres pour la totalité du lot 6338423 ;

Considérant que la modification serait de conserver 35 mètres de frontage pour la résidence et de 15 mètres pour le centre équestre ;

Considérant que le règlement de lotissement permet par son article 5.8 – Assouplissement aux normes de lotissement une diminution de 30 % du frontage minimal pour certaines particularités ;

Considérant que les deux usages, l'une résidentielle et l'autre, centre équestre conserverait un minimum de 3000 mètres carrés ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de La Patrie recommande au conseil municipal d'accepter cette demande à savoir de permettre le morcellement du lot 6338423 ayant une superficie de 7 958.1 mètres carrés en deux unités de 4 958.1 mc pour l'unité résidentielle et de 3000 mc pour l'unité centre équestre avec des frontages inférieurs à la réglementation en vigueur. Sois de 35 mètres pour la résidence au lieu de 50 mètres et de 15 mètres minimum pour le centre équestre ;

Considérant que si la demande 2021-01 est acceptée par le conseil municipal le demandeur aura comme obligation de déposer à la municipalité un projet de morcellement confirmant les superficies et les frontages autorisés ;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre et qu'aucune objection n'est manifestée ;

Par ces motifs

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage

Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure no 2021-01 tel que recommandé par le CCU, c'est-à-dire de permettre le morcellement du lot 6338423 ayant une superficie de 7 958.1 mètres carrés en deux unités de 4 958.1 mc pour l'unité résidentielle et de 3000 mc pour l'unité centre équestre avec des frontages inférieurs à la réglementation en vigueur. Sois de 35 mètres pour la résidence au lieu de 50 mètres et de 15 mètres minimum pour le centre équestre ;

Que le conseil municipal exige au demandeur :

- de déposer à la municipalité un plan de lotissement officiel représentant morcellement (confirmant les

superficies et les frontages autorisés par la demande de dérogation mineure pour chacune de ses unités (résidentiel et centre équestre) ;

- Identifier sur un plan, dans l'unité centre équestre un espace réservé au stationnement ;
- Que la dérogation mineure pour le morcellement de 3000 mc soit réservé qu'à la fonction de centre équestre ;
- Que la dérogation mineure pour le morcellement du 4958.1 mc soit réservé qu'à la fonction résidentielle ;
- Que le propriétaire s'engage en signant la présente dérogation mineure 2021-01 avoir compris les présentes exigences et s'engage à les respecter.

2021-03-72 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}**

10. Loisirs et culture

a. Dépôt projet Abri-bois – ajout de dalle en béton pour allongement de la cantine ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le courriel aux membres du conseil concernant l'avis technique 001 – Validation des contreventements pour l'ajout de volets – Abri-bois. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce document.

b. FQM Assurance dommages – sentier 2021 ;

Considérant que le comité du sentier de La Patrie fait la demande à la municipalité de La Patrie de pouvoir assumer les coûts reliés à une assurance dommages pour le futur sentier nommé Au gré des flots par le comité du Sentier ;

Considérant que ce comité deviendra éventuellement un OSBL et que les coûts associés au sentier concernant une assurance dommages sont exorbitants quand c'est un Organisme sans but lucratif qui demande à être assuré ;

Considérant que ce futur sentier sera un atout pour la municipalité de La Patrie afin de divertir davantage ces citoyennes et citoyens ainsi que les visiteurs ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte de défrayer les coûts d'un montant de 250 \$ plus 9 % annuellement de l'assurance dommages en ajoutant le sentier à leur assurance municipale afin de permettre au futur OSBL de pouvoir éviter des frais non avantageux et de leur permettre de concrétiser davantage leur projet de sentier en leur épargnant les coûts associés à une assurance dommages.

2021-03-73 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}**

c. Dépôt application touristique Anekdote – suivi ;

La directrice générale adjointe dépose le courriel aux membres du conseil concernant l'information recueillie suite à la présentation de la plateforme Anekdote par une représentante. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce document.

d. Nomination des gagnants – concours de décorations de Noël ;

La directrice générale adjointe dépose les résultats pour le concours de décoration de Noël aux membres du conseil. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce document.

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec ;

Considérant que le Québec fait face à une crise du logement sans précédent. Trouver un logement n'est pas une mince affaire et pour cause, le taux d'inoccupation est à son plus bas depuis près de 15 ans. Avant la pandémie, au Québec, près d'un demi-million de ménages québécois étaient dans l'incapacité de se loger adéquatement. Les logements disponibles étant trop chers, insalubres ou simplement inadaptés à leurs besoins ;

Considérant que depuis près d'un an, les Québécoises et les Québécois ont été confinés dans leur habitation. Si pour certains cette situation leur a fait redécouvrir toute la valeur d'un chez soi confortable, pour d'autres, c'est venu exacerber les défis du quotidien. Pourtant, toutes et tous devraient pouvoir compter sur un toit sous lequel se sentir en sécurité sans se ruiner. Il s'agit d'un besoin essentiel de pouvoir offrir à l'ensemble de la population un espace de vie digne, sécuritaire et sécurisant où se retrouver, partager et s'aimer ;

Considérant que l'accès à un logement adéquat est un droit fondamental. L'ensemble de la population québécoise devrait avoir accès à un logement abordable selon ses revenus, salubre et qui convient réellement à ses besoins ;

Considérant que le gouvernement du Québec doit agir dès maintenant et financer de nouveaux logements dans le programme AccèsLogis Québec. À l'heure actuelle, 11 000 nouveaux logements sont en attente de ce financement

pour voir le jour et des dizaines de milliers d'autres sont nécessaires pour combler les besoins partout au Québec. Le programme AccèsLogis Québec a fait ses preuves, mais il est sous financé et n'a pas reçu de nouvelle unité depuis 2 ans ;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes dans les régions ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie demande au gouvernement du Québec de :

- Compléter le financement de 11 000 logements en cours ;
- Annoncer une programmation AccèsLogis Québec pluriannuelle de 25 000 nouveaux logements, avec une aide financière de la SHQ correspondant à 50 % des coûts réels de réalisation ;
- Assurer un financement de base annuel des GRT à la hauteur de 150 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux organismes communautaires ;

Que toutes les copies signées de cette résolution seront transmises au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, ainsi qu'au ministre des Finances, M. Éric Girard.

2021-03-74

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}

b. Soutien à la Campagne de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux 2021 ;

Considérant que le bouleversement lié aux changements climatiques s'opère et qu'on remarque des manifestations concrètes de ces changements par une croissance accrue des plantes allergènes présentes au Québec, dont la principale est l'herbe à poux ;

Considérant qu'une personne sur huit est allergique aux pollens et que les coûts de santé directement reliés à l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à 240 millions de dollars annuellement ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie soutient la <<Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021>> de l'Association pulmonaire du Québec (APQ), tenue en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services

sociaux (MSSS). Et s'engagent à mener des activités de prévention et de sensibilisation.

2021-03-75 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}**

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame France Tardif, appuyé par Monsieur Philippe Delage le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 79 364.52 \$, Référence aux numéros de chèque 202100076 à 202100115 et références aux chèques numéros 10747 à 10771 et les chèques numéros 202100049 à 202100095 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1 393.43 \$

2021-03-76 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

15. Rapport de la mairesse

La mairesse explique l'évolution des travaux concernant la route 257 Nord et les rencontres futures.

16. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 15.

2021-03-77 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

-
- ⁱ 2021-03-04 – Modification faite protocole et directives;
 - ⁱⁱ 2021-03-04 – Pochette créée, en attente d’approbation de Cookshire;
 - ⁱⁱⁱ 2021-03-04 – Rapport envoyé Lyne MRC par courriel;
 - ^{iv} 2021-03-04 – Résolution mise au dossier;
 - ^v 2021-03-04 – Résolution mise dépenses DG;
 - ^{vi} 2021-03-04 – Envoi des Offres par la poste;
 - ^{vii} 2021-03-04 – Mis dans jaseur, Facebook et Site Web;
 - ^{viii} 2021-03-04 – Résolution faite et donnée au DG
 - ^{ix} 2021-03-08 – Résolution transférée Directeur et adjoint voirie courriel;
 - ^x 2021-03-08 – Résolution envoyée au directeur et adjoint de voirie par courriel;
 - ^{xi} 2021-03-08 – Résolution envoyée au Directeur et adjoint voirie courriel;
 - ^{xii} 2021-03-03 – Avis de motion fait et affiché;
 - ^{xiii} 2021-03-04 – Taux de taxation changé Sygem et affichage fait;
 - ^{xiv} 2021-03-09 – Résolution envoyée à Luc des chevaliers Colomb;
 - ^{xv} 2021-03-09 – Paiement fait VISA;
 - ^{xvi} 2021-03-10 – Envoi par courriel au demandeur de la résolution;
 - ^{xvii} 2021-03-04 – Inscription faite sur le Web et promotion;
 - ^{xviii} 2021-03-04 – Résolution envoyée à l’engagé;
 - ^{xix} 2021-03-10 – Résolution envoyée par courriel à la MRC;
 - ^{xx} 2021-03-08 – Résolution envoyée à Agent dev;
 - ^{xxi} 2021-03-10 – Résolution donnée DG;
 - ^{xxii} 2021-03-10 – Résolution envoyée proprio, PV du CCU terminé, dossier complété;
 - ^{xxiii} 2021-03-10 – Résolution mise au dossier et envoi Édith;
 - ^{xxiv} 2021-03-10 – Envoi résolution à AGRTQ;
 - ^{xxv} 2021-03-10 – Résolution envoyée à santé environnement;